

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Il ne s'agit pas de tout d'un rappel au Règlement. Le député met en doute l'avis de la présidence. Il me semble que le député devrait faire inscrire sa question au *Feuilleton*.

Le très hon. M. Trudeau: Trouvez une autre façon de poser votre question.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA FÊTE DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE—ON DEMANDE QUE LA CHAMBRE NE SIÈGE PAS LE 26 JUIN

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, j'aimerais demander au président du Conseil privé si, dans le calendrier des travaux de la Chambre, le 26 juin ne serait pas considéré comme un jour férié, en vue de commémorer la fête d'une des deux nations fondatrices du Canada?

[Traduction]

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. McCutcheon: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au leader du gouvernement à la Chambre quels travaux sont prévus à la Chambre demain et jusqu'à quel point il peut, grâce à sa boule de cristal, prévoir les travaux de la semaine prochaine.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, la journée de demain sera consacrée à l'opposition. La semaine prochaine, le mardi, le jeudi et le vendredi seront consacrés à l'opposition. Lundi nous reprendrons le débat interrompu sur le projet de loi sur les prises de contrôle, puis nous étudierons le bill de la Commission du blé, celui des mécanismes de financement et celui qui vise le commissaire à la représentation. Mercredi, nous commencerons par le bill relatif aux dépenses d'élection et nous terminerons avec les travaux entamés le lundi.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): J'invoque le Règlement, monsieur le président.

M. l'Orateur: L'honorable député de Lotbinière invoque le Règlement.

M. Fortin: Monsieur le président, ce rappel au Règlement pourrait peut-être prendre la forme d'une question posée au président du Conseil privé, au sujet de la déclaration qu'il vient de faire.

Hier, une entente semblait avoir été conclue quant au jour de l'opposition réservé au Crédit social, savoir jeudi prochain, mais le ministre vient de dire que les trois jours d'opposition prévus seraient mardi, mercredi et vendredi. Y a-t-il erreur et, si tel est le cas, y aurait-il rectification?

M. l'Orateur: Je propose qu'il y ait des consultations entre l'honorable député et le leader parlementaire du gouvernement.

[Traduction]

Je vois que le député de Winnipeg-Nord-Centre demande la parole au sujet de son rappel au Règlement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, vous me permettrez sans doute de faire un rappel au Règlement qui pourrait tirer les choses au clair. Les partis d'opposition sont convenus d'accorder le mardi aux conservateurs progressistes, le jeudi aux Créditistes et le vendredi au Nouveau parti démocrate.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque de nouveau le Règlement. Comme Votre Honneur pourra s'en assurer, je crois, les quatre partis de la Chambre se sont entendus pour limiter la durée des interventions qui seront faites au cours du débat d'aujourd'hui. Comme ce débat suscite beaucoup d'intérêt et comme beaucoup de députés veulent y participer, je propose, au nom des quatre partis, que les premiers orateurs de chaque parti soient assujettis à l'article 58(13) du Règlement. On accordera ainsi 30 minutes à l'auteur de la motion, 30 minutes au porte-parole du gouvernement et 20 minutes au principal porte-parole des deux autres partis. En outre, tous les discours subséquents seraient limités à une durée de 15 minutes sans possibilité de prolongation pour personne.

M. l'Orateur: La proposition du député exige l'assentiment unanime de la Chambre. Y consent-on?

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.

[Français]

La Chambre est-elle d'accord au sujet de la proposition faite par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—MOTION DE DÉFIANCE—LA CARENCE GOUVERNEMENTALE QUANT À LA HAUSSE DES PRIX DE L'ALIMENTATION—DEMANDE D'ENQUÊTE

[Traduction]

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway) propose:

Que la Chambre exprime l'avis que le gouvernement n'a pas réussi à venir à bout du problème de la hausse constante des prix des denrées alimentaires, qui nuit sérieusement au niveau de vie au Canada, et n'a pas tenu compte du fait que les bénéfices des supermarchés se sont accrus simultanément à un rythme sans précédent, et que ces questions, étant d'intérêt national, devraient être renvoyées immédiatement à un comité spécial de la Chambre pour qu'il les examine et en fasse rapport d'ici au 26 juin 1972.

Monsieur l'Orateur, il y a 100 ans, le grand libérateur Abraham Lincoln a déclaré que la fin légitime d'un gouvernement, c'est de faire pour une collectivité tout ce dont ses membres ont besoin mais ne peuvent se procurer eux-mêmes. Alors, la collectivité avait besoin de routes, de chemins de fer, de liens commerciaux et de moyens de production. Et le gouvernement a réalisé ces choses ou les a fournies ou a veillé à ce qu'elles se réalisent grâce à ses encouragements et à son aide à ceux qui étaient en